

<p style="text-align: center;"><b>Note brève et synthétique</b> <b>BUDGET PRIMITIF 2025</b></p>
---

## I. Le cadre général du budget primitif

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la Ville de Charnay-Lès-Mâcon et elle est disponible sur le site internet de la commune.

## II. Éléments de contexte et priorités du budget

De manière générale, suite au débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2025 acte la finalisation des investissements lancés en 2024 en se plaçant dans le cadre des objectifs suivants :

- poursuivre les efforts d'investissements indispensables à l'entretien régulier du patrimoine (bâtiments, voiries) en priorisant la transition écologique et énergétique de la commune ;
- améliorer la qualité du service public en s'adaptant à la population en augmentation ;
- conserver les équilibres financiers de la commune.

## III. Le fonctionnement

Le budget primitif 2025 tient compte des orientations annoncées dans le débat d'orientation budgétaire.

1. Pour les charges à caractère général :
  - Maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre pour l'investissement, notamment ceux en capacité de réduire les coûts de fonctionnement ;
  - Subventions maintenues pour un soutien aux acteurs locaux.
2. Pour les dépenses liées au personnel municipal :
  - Masse salariale contenue à l'augmentation du GVT tout en absorbant les mesures nationales (hausse de cotisations, mise en place de la prévoyance) et sans dégrader le service rendu.
3. Pour les recettes de fonctionnement :
  - Tarifs publics réajustés au regard de l'inflation
  - Pas d'augmentation des taux de fiscalité

Fonctionnement	BP 2025	CFU 2024	Variation €	Variation %
Recettes réelles	9 297 226	9 157 019	140 207	1,5%
Recettes d'ordre	292 878	241 859	51 019	21,1%
<b>Total recettes avant report résultat</b>	<b>9 590 104</b>	<b>9 398 877</b>	<b>191 227</b>	<b>2,0%</b>
<i>Résultat cumulé N-1 reporté en fonctionnement</i>	<i>2 715 201</i>	<i>2 502 555</i>	<i>212 646</i>	<i>8,5%</i>
<b>Total recettes y compris report résultat N-1</b>	<b>12 305 305</b>	<b>11 901 433</b>	<b>403 873</b>	<b>3,4%</b>
Dépenses réelles	8 383 083	7 690 940	692 143	9,0%
Dépenses d'ordre	959 672	495 291	464 381	93,8%
<b>Total des dépenses avant virt autofinancement</b>	<b>9 342 755</b>	<b>8 186 231</b>	<b>1 156 524</b>	<b>14,1%</b>
Autofinancement cumulé	2 962 550	3 715 201	- 752 652	-20,3%
<i>Dont autofinancement de l'exercice</i>	<i>247 348</i>	<i>1 212 646</i>	<i>- 965 298</i>	<i>-79,6%</i>
<b>Total dépenses y compris virt autofinancement</b>	<b>12 305 305</b>	<b>11 901 433</b>	<b>403 873</b>	<b>3,4%</b>

1. Les recettes de fonctionnement correspondent :

- Aux prestations fournies à la population : concessions de cimetières, droits de place du marché, locations de salles et matériels, accueils périscolaires, accueil de loisirs, restauration scolaire, redevance résidence personnes âgées, saison culturelle et école de musique.
- Aux impôts locaux.
- À la fiscalité indirecte.
- Aux dotations versées par l'État.
- Aux diverses subventions.
- Et aux revenus des immeubles.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 9 590 104€ et elles augmentent de 2 % par rapport au compte financier unique 2024.

2. Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Des salaires du personnel municipal
- De l'entretien et consommation des bâtiments communaux
- Des achats de matières premières et fournitures
- Des prestations de services effectuées
- Des subventions versées aux associations
- Des intérêts de la dette
- Et des dotations aux provisions

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 342 755€ et elles augmentent de 14.1% par rapport au compte financier unique 2024.

L'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser le capital de la dette et à financer elle-même ses projets d'investissements. Pour le BP 2025, il est prévu un autofinancement cumulé de 2 962 550 €.

## 1) Les principales recettes fonctionnement

Recettes de Fonctionnement (en €)	BP 2025	CFU 2024	Variation €	Variation %
013 -Atténuations de charges	72 500	76 082	- 3 582	-4,7%
70 -Produits des services	717 940	723 188	- 5 248	-0,7%
731 -Fiscalité locale M57	6 503 443	6 377 911	125 532	2,0%
73 -Impôts et Taxes (hors 731) M57	308 537	266 532	42 005	15,8%
74 -Dotations et participations	1 280 144	1 433 951	- 153 807	-10,7%
75 -Autres produits de gestion courante	361 100	224 251	136 849	61,0%
76 -Produits financiers	53 562	53 605	- 43	-0,1%
77- Produits spécifiques	-	1 500	- 1 500	-100,0%
<b>Total réel</b>	<b>9 297 226</b>	<b>9 157 019</b>	<b>140 207</b>	<b>1,5%</b>
<b>Total ordre</b>	<b>292 878</b>	<b>241 859</b>	<b>51 019</b>	<b>21,1%</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>9 590 104</b>	<b>9 398 877</b>	<b>191 227</b>	<b>2,0%</b>
<b>Résultat reporté N-1</b>	<b>2 715 201</b>	<b>2 502 555</b>	<b>212 646</b>	<b>8,5%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>12 305 305</b>	<b>11 901 433</b>	<b>403 873</b>	<b>3,4%</b>

Les principales évolutions par rapport au CFU 2024 des recettes prévisionnelles concernent :

- **Les produits de la fiscalité locale (chap.731) +125 K€** : ils intègrent la revalorisation des valeurs locatives pour +1.7% et une estimation de l'augmentation des bases de 1%.
- **Les impôts et taxes (chap. 73 hors 731) +42 K€** : l'augmentation concerne principalement l'attribution de compensation MBA du fait d'une baisse estimée de la contribution de la commune au budget de la petite enfance.
- **Les dotations et participations (chap.74) -154 K€** : retour à un niveau habituel des dotations et participations car en 2024 il y avait un rattrapage de produits 2023 pour 100 K€. Par ailleurs, le produit de compensation au titre des exonérations de taxe foncière a été estimé avec prudence (-42 K€ par rapport au CFU 2024).
- **Les autres produits de gestion courante (chap.75) +137 K€** : en 2025, prise en compte de l'indemnisation du sinistre du parquet du COSEC pour 170 K€ (en 2024, les remboursements de sinistres représentaient 29 K€).

## 2) Les principales dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2025	CFU 2024	Variation €	Variation %
011 -Charges à caractère général	2 572 179	2 124 743	447 436	21,1%
012-Charges de personnel	5 094 957	4 875 022	219 936	4,5%
014 -Atténuations de produits	10 000	9 239	761	8,2%
65 -Autres charges de gestion courante	459 085	499 493	- 40 408	-8,1%
66 -Intérêts de la dette	174 262	145 144	29 118	20,1%
67 -Charges spécifiques	6 000	8 300	- 2 300	-27,7%
68 -Dotations et provisions (réelles)	66 600	29 000	37 600	129,7%
<b>Total réel</b>	<b>8 383 083</b>	<b>7 690 940</b>	<b>692 143</b>	<b>9,0%</b>
<b>Total ordre</b>	<b>959 672</b>	<b>495 291</b>	<b>464 381</b>	<b>93,8%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 342 755</b>	<b>8 186 231</b>	<b>1 156 524</b>	<b>14,1%</b>
<b>Autofinancement cumulé</b>	<b>2 962 550</b>	<b>3 715 201</b>	<b>- 752 652</b>	<b>-20,3%</b>
<b>Total des dépenses y compris virement autofinancement</b>	<b>12 305 305</b>	<b>11 901 433</b>	<b>403 873</b>	<b>3,4%</b>

Les principales évolutions par rapport au CFU 2024 des dépenses prévisionnelles concernent :

- **Les charges à caractère général (chap.011) +447 K€ :**
  - Le coût du sinistre du parquet du COSEC impacte le fonctionnement pour 195 K€.
  - Les achats de matières et fournitures (comptes 60) augmentent de 57 K€ (+6%) dont 17K€ sur les fluides et 23 K€ sur les fournitures de voirie.
  - Les services extérieurs (comptes 61) progressent de 119 K€ (hors sinistre parquet COSEC) soit +13% : dont contrats prestations de services +49 K€, locations mobilières +14 K€, entretien maintenance +44 K€, plan de formation +15 K€.
  - Les autres services extérieurs (comptes 62) augmentent de 71 K€ (+22%) dont honoraires +21K€
  - Les impôts taxes (comptes 63) augmentent de 5K€
- **Les charges de personnel (chap.012) + 220 K€ :** la hausse provient
  - Des mesures réglementaires pour 94 K€ : augmentation de 3 points de la CNRACL 56 K€, participation employeur à la prévoyance 21 K€ et hausse de la cotisation maladie d'un point 18 K€.
  - Passage en année pleine des recrutements 2024 pour 59 K€
  - Des heures supplémentaires / astreintes et revalorisation IFSE/avancement grade/promotion interne 32 K€.
- **Les autres charges de gestion courante (chap.65) – 40 K€ :** en 2024, paiement d'une indemnité d'imprévision sur un marché de travaux pour 25 K€ et régularisation d'un avoir à recevoir trop provisionné en 2023 pour 11K€.
- **Les dotations et provisions réelles (chap.68) +38 K€ :** dotation provision compte épargne temps +17 K€ et provision pour risques contentieux +20 K€.
- **Les opérations d'ordre + 464 K€ :** l'augmentation porte sur les dotations aux amortissements du fait de plusieurs éléments :
  - La mise en œuvre pour la 1<sup>ère</sup> année complète de la délibération du 06/11/2023 fixant le mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57 au 01/01/2024. A compter de cette date, les amortissements sont calculés au prorata temporis c'est-à-dire à partir de la date de mise en service.
  - La délibération du 06/11/2023 a instauré aussi l'amortissement des bâtiments publics et des réseaux et installations de voirie pour lesquels il n'y avait pas d'obligation d'amortir jusqu'alors.

Ces 2 mesures n'ont été appliquées qu'à partir de 11/2024 en raison de difficultés dans l'intégration de la base de données de l'actif de la DGFIP.

  - Plusieurs autorisations de programmes (AP) se terminent courant 2025 et commenceront à être amorties dès 2025 (impact 214 K€).

Les amortissements permettent de refléter la dépréciation des immobilisations (usure, obsolescence, etc.) dans les comptes, garantissant une image fidèle de la situation financière.

En constatant chaque année la perte de valeur des biens, les dotations dégagent des ressources destinées à leur renouvellement futur, assurant ainsi une gestion patrimoniale durable.

### 3) La fiscalité

Il est proposé de maintenir en 2025 les taux votés en 2024.

Taxes directes locales	Taux 2024	Proposition Taux 2025
Foncier bâti	47,02%	47,02%
Foncier non bâti	53,55%	53,55%
Taxe d'habitation résidences secondaires	13,68%	13,68%

## IV. Les investissements

Ce budget sert à financer toutes les dépenses qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. Il s'agit donc principalement de dépenses d'équipements et de travaux.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, études et travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : elles sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Les recettes d'investissement représentent un montant de 8 379 699 € dont 3 039 833 € de recettes réelles.

Investissement (en €)	BP 2025
Recettes réelles	3 039 833
Restes à réaliser recettes	752 385
<b>sous-total recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 792 218</b>
<i>Solde invest. reporté N-1</i>	<i>640 260</i>
Recettes d'ordre	984 672
<i>Autofinancement section fonctionnement</i>	<i>2 962 550</i>
<b>Total recettes</b>	<b>8 379 699</b>
Dépenses réelles	7 533 381
Restes à réaliser dépenses	528 441
<b>sous-total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 061 822</b>
Dépenses d'ordre	317 878
<b>Total dépenses</b>	<b>8 379 699</b>

## 1) Les principales dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissements (en €)	BP 2025	CFU 2024	Variation €
Dépenses d'équipements diverses	22 391	13 116	9 275
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	111 589	38 688	72 901
PARC AUTOS	56 000	22 200	33 800
TRAVAUX EN REGIE BATIMENT	400 072	404 255	- 4 183
URBANISME ET FONCIER	6 400	185 160	- 178 760
VOIR - VOIRIE	183 286	451 931	- 268 645
0505 - P L U	10 000	3 297	6 703
1201 - INFORMATIQUE	80 422	34 875	45 547
1903 - VELOS ELECTRIQUES	-	22 800	- 22 800
1905 - RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS	78 200	29 671	48 529
2001 - Eclairage public	7 811	2 160	5 651
2003 - Domaine de Champgrenon	5 000	-	5 000
2202 - Rénovation du Cossec	2 196 501	1 411 706	784 795
2203 - Rénovation de l'Espace de la Verchère	16 667	71 332	- 54 665
2204 - Parking de la Verchère	5 000	9 774	- 4 774
2301 - Rénovation Rue des petits Champs	811 054	29 128	781 926
2302 - Parcelle AM340 ilot de fraîcheur aménagement 2	360 978	13 722	347 256
2501 - Rénovation Grande rue de la Coupée	75 000	-	75 000
<b>Sous-total dépenses équipements</b>	<b>4 426 370</b>	<b>2 743 815</b>	<b>1 682 555</b>
FINANCES	1 035 920	-	1 035 920
Remboursement emprunts	2 305 000	826 504	1 478 496
Dépenses en co-maitrise d'ouvrage	284 531	220 589	63 942
Reversement subventions d'investissements	-	242 694	- 242 694
Autres	10 000	10 000	-
<b>Total dépenses réelles d'investissements</b>	<b>8 061 822</b>	<b>4 043 602</b>	<b>4 018 219</b>

Les dépenses d'équipement les plus importantes prévues en 2025 concernent l'achèvement de plusieurs autorisations de programmes (AP) dont la rénovation du COSEC pour 2 197 K€, la rénovation de la rue des petits champs pour 811 K€ et l'ilot de fraîcheur pour 361 K€.

Les travaux d'entretien des bâtiments restent au niveau de 2024 soit 400 K€.

La ligne FINANCES pour 1 036 K€ correspond à la réserve de fonds de roulement.

Le remboursement du capital des emprunts représente 2 305 K€ en 2025 en raison du remboursement du prêt relais pour 1.4 M€.

## 2) Les principales recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissements (en €)	BP 2025	CFU 2024	Variation €
FCTVA	342 873	877 141	- 534 268
Taxe d'aménagement	90 000	93 300	- 3 300
Excédents de fonctionnement	1 000 000	1 898 999	- 898 999
Subventions d'investissements	774 814	591 393	183 420
Emprunts	1 300 000	2 700 000	- 1 400 000
Recettes co-maitrise d'ouvrage	284 531	220 589	63 942
<b>Total recettes réelles d'investissements</b>	<b>3 792 218</b>	<b>6 381 422</b>	<b>- 2 589 205</b>

La baisse des recettes réelles d'investissements prévisionnelles 2025 par rapport au CFU 2024 provient :

- Du FCTVA 2025 en baisse de 534 K€ car il porte sur les investissements de 2023 qui étaient moins conséquents qu'en 2022.
- D'une affectation moins importante en excédent de fonctionnement
- D'une variation dans le recours à l'emprunt en 2025 : il est prévu de souscrire un prêt relais pour financer le FCTVA à hauteur de 1M€ (investissements 2024 et 2025) et un emprunt pour financer les investissements à hauteur de 300 K€.

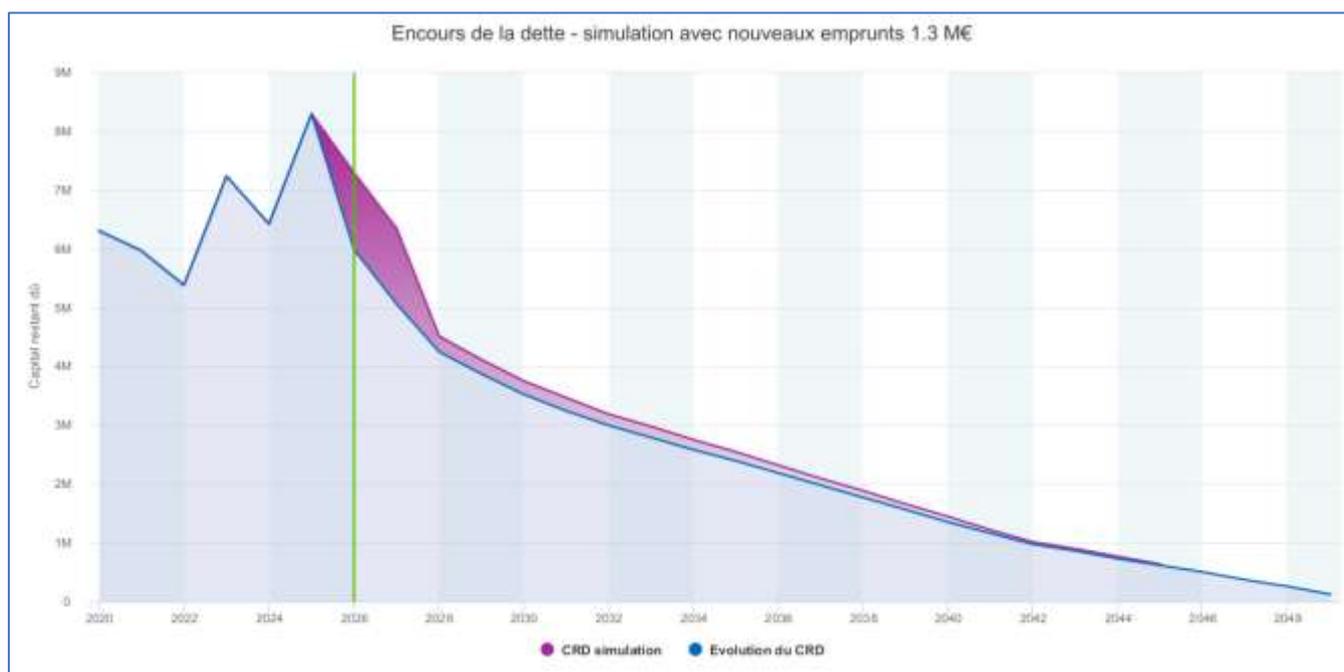
## V. La dette

Au 31/12/2025, sans les emprunts prévisionnels de 1.3 M€ (dont 1 M€ prêt relais FCTVA), l'encours serait de 5 992 715 €.

La commune compte 21 emprunts. Leur durée de vie résiduelle est de 24 ans et 10 mois et la durée de vie résiduelle moyenne est 12 ans et 5 mois.



## Profil de la dette avec nouveaux emprunts prévisionnels de 1.3 M€.



Au 31/12/2025, 96 % de l'encours de dette sera à taux fixe ; 3 % à taux variable, et 1% en taux structuré.

L'encours de dette au 31/12/2025 (hors emprunt relais de 1 M€) sera légèrement inférieur à celui du 31/12/2019.



## VI. Quelques ratios et données

### 1) La capacité de désendettement et le taux d'endettement

Le remboursement du prêt relais de 1.4M€ en 2025 combiné à une légère augmentation des recettes réelles de fonctionnement permet d'améliorer le taux d'endettement qui devient inférieur à 80%.

La capacité de désendettement passe de 5,7 à 8 années mais reste cependant à un niveau satisfaisant.

Taux d'endettement	BP 2025	CFU 2024	BP 2024
Encours de dette au 31/12	7 285 215	8 287 556	8 277 556
Recettes réelles de fonctionnement	9 297 226	9 157 019	8 836 023
<b>Taux d'endettement</b>	<b>78%</b>	<b>91%</b>	<b>94%</b>

Capacité de désendettement	BP 2025	CFU 2024	BP 2024
Encours de dette au 31/12	7 285 215	8 287 556	8 277 556
Epargne brute	914 143	1 464 578	913 272
<b>Capacité de désendettement en années</b>	<b>8,0</b>	<b>5,7</b>	<b>9,1</b>

## 2) L'autofinancement

Capacité d'autofinancement	BP 2025	CFU 2024	BP 2024
Epargne de gestion	1 107 443	1 593 418	1 072 411
Epargne brute	914 143	1 464 578	913 272
Epargne nette	9 143	638 074	65 272

Les 3 indicateurs d'épargne sont en baisse prévisionnelle. L'épargne nette prévisionnelle reste toutefois positive.

## 3) Le personnel communal (1<sup>er</sup> janvier 2025)

Filière	Nb de postes votés en ETP	Nb d'emplois pourvus en ETP	Nb de postes vacants en ETP	Nb de fonctionnaires en ETP	Nb de contractuels en ETP
DGS	1	1	0	1	0
Administrative	26,5	23,46	3,04	17,86	5,6
Animation	20,59	20,31	0,28	10,84	9,47
Culturelle	6,64	6,64	0	3,97	2,67
Police	2	1	1	1	0
Sociale	10,71	10,58	0,13	9,77	0,81
Technique	38,93	38,54	0,39	29,85	8,69
<b>Total</b>	<b>106,37</b>	<b>101,53</b>	<b>4,84</b>	<b>74,29</b>	<b>27,24</b>
<b>Annexe IV B9</b>	<b>105,37</b>	<b>99,53</b>		<b>73,29</b>	<b>26,24</b>
	<b>(a)</b>	<b>(a)+(b)</b>		<b>(a)</b>	<b>(b)</b>

**(a)** emploi fonctionnel DGS non compris dans l'annexe réglementaire

**(b)** emploi non permanent collaborateur cabinet non compris dans l'annexe réglementaire